Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 28/03/2024
ID : 085-258502962-20240326-D048_COS260324-DE

D048-CO260324

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Yoann Grall, Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT,
Patrice PAGEAUD, Isabelle CADOU, Mauricette MAUREL, Philippe RUCHAUD, Sonia GINDREAU, Alain ROCHEREAU, Adeline AUBERGER, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD, Arnaud PRAILE, Xavier BILLAUD, Anthony BONNET, Claude DURAND, Damien GRASSET

Excusés représentés : Miguel CHARRIER représenté par Daniel LAIDIN, Pascal MORINEAU représenté par Dominique PASQUIER, Alexandra GABORIAU représentée par Angie LEBOEUF, Lionel GAZEAU représenté par M Alain SCHMUTZ, Thierry COUILLAUD représenté par Jacky MARCHETEAU

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Michel ROUILLE ayant donné pouvoir à Patrice PAGEAUD, Evelyne CHAUVEL ayant donné pouvoir à Nicole BOULINEAU, Sabine ROIRAND ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Anne AUBIN-SICARD, Noël VERDON ayant donné pouvoir à Mauricette MAUREL, Joël MONVOISIN, ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Jean-Marie GRIMAUD ayant donné pouvoir à Damien GRASSET

Excusés : Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Thomas GISBERT de CALLAC, Xavier BERNARD, David BELY, Gisèle SEWERYN, Jean-François PEROCHEAU, Jean-Pierre CHAPALAIN, Loïc PERON, Loïc CHUSSEAU, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU, Stéphane GUILLON, Jean-François FRUCHET, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY

Date de convocation : 13 mars 2024
Membres en exercice : 62
Présents : 35
Votants : 42

Etat des consignations constituées auprès de la Caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 2023

Vu le code de l'environnement et notamment le titre I du livre V pour ses parties législatives et réglementaires,

Vu les arrêtés d'autorisation d'exploiter qui oblige Trivalis dans le cadre de l'exploitation de certains sites de traitement à constituer des garanties financières,

Vu la délibération D180-COS131216 portant approbation de la démarche de consignations auprès de la caisse des dépôts et consignation,

Vu les délibérations D221-COS191217, D043-COS270318, D111-COS161018, D128-COS171219 et D183-COS131222 actualisant le programme de constitution des consignations,

Considérant les réalisations de consignations effectuées depuis 2016,

Considérant le compte financier unique 2032,

Le Président présente l'état des consignations au 31 décembre 2023,

Il rappelle que les consignations visent à constituer les réserves pour assurer les garanties financières fixées par les arrêtés préfectoraux dans le cadre de l'exploitation de certains sites de traitement,

Dans ce cadre en 2023, une consignation pour le centre de transfert de Givrand a été réalisée.

Parallèlement, une réflexion est engagée pour les ISDND en cours d'exploitation. A date, ces montants sont assurés par une garantie financière.

Une consignation progressive pourrait être effectuée à partir de 2024 en vue de constituer à l'échéance une consignation des garanties financières totales. Eu égard aux montants en jeu, cette stratégie sera nécessairement progressive.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 28/03/2024
ID : 085-258502962-20240326-D048_COS260324-DE

Le site des Pineaux dont l'exploitation est susceptible de cesser en 2025 pourrait être considéré comme prioritaire

Le montant total des consignations constituées au 31 décembre 2023 est de 3 335 403 €.

Exercice budgétaire	Consignations financières	Stock consigné (31/12/N)
2016	331 396 €	331 396 €
2017	1 277 428 €	1 608 824 €
2018	1 100 925 €	2 709 749 €
2019	- €	2 709 749 €
2020	- 780 599 €	1 929 150 €
2021	276 808 €	2 205 958 €
2022	1 001 767 €	3 207 725 €
2023	***127 678 €***	**3 335 403 €**

	2016- 2022	2023	**Etat au 31/12/2023**
CSR St CHRISTOPHE	901 314 €	- €	**901 314 €**
ISD Talmont	737 704 €	- €	**737 704 €**
ISD Ile d'Yeu	387 931 €	- €	**387 931 €**
ISD Givrand	303 892 €	- €	**303 892 €**
Transfert Givrand	- €	127 678 €	**127 678 €**
Transfert barre de Monts	- €	- €	**- €**
TMB Château	150 168 €	- €	**150 168 €**
TMB st Christophe	194 679 €	- €	**194 679 €**
Transfert Mouzeuil	198 225 €	- €	**198 225 €**
Vendee tri	333 811 €	- €	**333 811 €**
TOTAL	3 207 725 €	127 678 €	**3 335 403 €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Décide** d'entériner l'état des consignations au 31 décembre 2022.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 27/03/2024
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 27/03/2024
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).